

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

Service Juridique

NAB/AFD/DSP

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022

ORDRE DU JOUR

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1. ADMINISTRATION

- Avenant n°1 à la convention de télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture des Yvelines.

2. ACHAT PUBLIC

- Convention d'indemnisation au titre de la théorie de l'imprévision au profit de la société Estimprim dans le cadre du marché relatif à l'impression du magazine d'information de la ville.
- Convention d'indemnisation au titre de la théorie de l'imprévision au profit de la société Inapa dans le cadre du marché relatif à la fourniture de papier.

3. EDUCATION

- Mise en place d'un protocole d'accueil personnalisé pour la prise en charge des enfants en situation de handicap sur le temps de la pause méridienne.

4. FINANCES

- Recensement des actions menées dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine 2021.
- Recensement des actions menées dans le cadre du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France 2021.
- Adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2023.

5. POLITIQUE DE LA VILLE

- Convention financière entre Versailles Habitat et la ville de Guyancourt dans le cadre de l'aménagement du local accueillant la Maison France Services.
- Bail professionnel entre Versailles Habitat et la ville de Guyancourt dans le cadre de l'aménagement du local accueillant la Maison France Services.

6. SPORTS

- Règlement intérieur de la piscine municipale Andrée Pierre Vienot.

7. PERSONNEL

- Mise à jour du tableau des effectifs.
- Mise à jour des logements de fonction.
- Réajustement du temps de travail de certains services suite à la mise en place des 1607 heures.

8. URBANISME

- Echange foncier sans soulte entre la commune et l'ASL Les Garennes sur les rues Arthur Honegger et Maurice Ravel.
- Modification du dossier de création-réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Villaroy - concertation préalable, objectifs poursuivis et modalités de concertation.

9. TRAVAUX

- Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de réaménagement des voiries et des réseaux d'éclairage public des rues Haussmann, Ledoux Delorme et Villaroy entre la commune de Guyancourt et la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines.

N.B. : Les documents faisant l'objet d'une délibération peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, en prenant rendez-vous auprès du Service Juridique et ce, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.